



Canton du Valais
COMMUNE DE CONTHEY

Plan d'affectation des zones

Modifications partielles

Erde - Premploz

Echelle 1:2'000

Le Président



Le Secrétaire

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du 21.11.2014

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 21.11.2014

Droit de sceau: Fr. 750.-

L'attesta:

Le chancelier d'Etat:

Source: Office fédéral de topographie
Reproduction autorisée par le CC-BY-SA

Auteur du projet:

bisa

Av. du Rothorn 10
3960 Sierre
+41 27 451 75 75
info@bisa.ch

Document n° 2/3

Erde - Premploz



Légende

Affectation du sol

- Zones à bâtir
 - Zone vieux village VV
 - Zone extension village EV
 - Zone résidentielle moyenne densité R6
 - Zone résidentielle faible densité coteau R4
 - Zone chalets R2
 - Zone de constructions et d'installations publiques ZCIP A-B
 - Zone destinée à la pratique des activités sportives et récréatives
- Zones agricoles
 - Zone agricole
 - Zone inculte
- Zones de protection
 - Zone de protection du paysage locale
 - Zone de protection de la nature locale
 - Secteurs archéologiques

A titre indicatif

- Périmètres des modifications du PAZ
- Limite communale
- Zones de danger de crues (non approuvées pour le torrent des Fontaines et la Morgie)
 - danger élevé
 - danger moyen
 - danger faible
 - danger résiduel
- Espaces réservés aux eaux (ERE) approuvés par le Conseil d'Etat
 - ERE (torrents de la Doucy et des Fontaines)
 - Délimitation forestière définitive
 - Délimitation forestière indicative
 - Aire forestière
 - Autres boisés
- Lacs et cours d'eau
- Lignes à haute tension
- Chemins de randonnée pédestre
 - chemin pédestre principal
 - chemin pédestre secondaire
- Voies de communication historiques (VVS)
 - importance locale

PAZ après modifications

